



[www.studentsun.org](http://www.studentsun.org)

## STUDENTS' UNITED NATIONS

Procès-Verbal du Conseil Général du vendredi 14 octobre 2005.

Présents : Mme Schopfer (ECG-Henry-Dunant), Mme Roten (De Staël), Mme Grossi (Commission suisse de l'UNESCO), Mme Bouloudani (Florimont), Mlle Picot (Calvin-Candolle), Mlle Simonoff (Calvin-Candolle), Mlle Seguin (De Saussure), Mr Landry (André-Chavanne), M. Fillietaz (Président), Mlle Öztürk (Vice-présidente).

Excusés : M. Borowsky (Calvin-Candolle), Mr Giddey (De Saussure), M. Schneiter (Secrétaire Général), M. Cosi (Trésorier).

### **1. Présentation du nouveau comité exécutif**

Suite à l'absence du trésorier, les comptes n'ont pu être présentés et c'est donc le trésorier qui prendra contact lui-même avec les vérificateurs de compte, soit Messieurs Moser et Landry.

### **2. Présentation du nouveau Webmaster**

Peu de candidats se sont présentés et ceux-ci ont été jugés incompetents par le comité exécutif ou étaient encore délégués. Le comité a cependant réussi à contacter Raphaël Jakob qui est motivé, mais malheureusement encore en vacances. C'est donc à son retour qu'il y aura confirmation de sa nomination au poste de Webmaster.

### **3. Confirmation de participation des écoles**

Lecture du mail que Madame Mayerbich a envoyé au comité et certains enseignants. Ce mail concerne le collègue Sainte-Croix qui annonce qu'il se retire du SUN, suite, selon cet établissement, à la perte de la fonction pédagogique du SUN et de son manque de sérieux. Le comité ne comprenant pas les arguments avancés, s'entretient avec les personnes présentes.

Madame Grossi : annonce que les collègues Sainte-Croix et Saint-Michel se retirent en fait suite à une décision du conseil des directeurs fribourgeois. En effet, ce dernier aurait décidé d'offrir une nouvelle expérience, soit une simulation de l'UNESCO, aux collègues fribourgeois et donc obligé ces derniers à s'abstenir de participer au SUN à Genève. Madame Grossi voit cette décision négativement et propose de répondre en insistant sur le fait que le SUN espère que cette décision n'est pas définitive et souhaite le retour de ces collègues. En effet, pour Madame Grossi, on peut accepter que cette expérience se déroule pendant une ou deux années mais qu'ensuite le retour de ces collègues au sein du SUN serait favorable, sans oublier que Genève est le siège de l'ONU.

Monsieur Landry : ne s'oppose pas complètement à cette décision, car, en effet, auparavant, il a été dit qu'il y avait beaucoup trop de monde à Genève et que l'idée de créer une deuxième session ailleurs avait été avancée. Il faudrait néanmoins que cette seconde session se déroule dans un bon esprit sans créer une scission nette entre les deux. Il désapprouve néanmoins le « ton désagréable » employé par madame Mayerbich.

Madame Bouloudani : trouve dommage qu'une telle décision ait été prise et surtout si rapidement. Elle rappelle également que des modifications ont eu lieu suite à la demande de ces collègues fribourgeois, surtout pendant l'Assemblée Générale où il y avait une pression de certains enseignants. Il aurait donc été agréable que ces collègues continuent au sein du SUN pour essayer encore une année ou deux afin de voir si la nouvelle évolution pouvait leur convenir.

Suite à toutes ces remarques il est décidé par toutes les personnes présentes qu'une réponse, allant dans l'idée des propositions de Madame Grossi, va être formulée à Madame Mayerbich par le comité exécutif.

#### **4. Confirmation de la répartition des pays**

Certains collègues manquent encore de pays et d'autres en ont trop. Il a donc été décidé par toutes les personnes présentes que le **délai pour rendre la liste des élèves et des pays est fixé au vendredi 28 octobre 2005.**

#### **5. Explication des nouveaux articles adoptés lors du Conseil Général précédent**

Madame Grossi : relève que l'alinéa 6, de l'article 18 n'est pas clair.

En effet, l'idée de cet alinéa est de permettre aux délégués dont la résolution ne seraient pas acceptable de s'exprimer une dernière fois afin qu'ils puissent défendre leur travail. Afin qu'il n'y ait pas de malentendus, une reformulation, dans le but de clarifier cet alinéa, est proposée et acceptée par tous :

L'ancien alinéa 6 : « Les délégués (...) ont le droit de s'exprimer lors du débat de cette même commission » est donc reformulé et remplacé par le nouvel alinéa : « Les délégués (...) ont le droit de s'exprimer à la suite du débat de cette même commission ».

Madame Grossi : annonce que contrairement à ce que stipule l'alinéa 10 du même article 18, la commission suisse pour l'UNESCO ne souhaite pas organiser cette commission de validation et, faisant confiance aux enseignants, préfère leur déléguer cette organisation. C'est pourquoi une reformulation, dans le but de clarifier cet alinéa, est proposée et acceptée par tous :

L'ancien alinéa 10 : « Une commission de validation (...) est organisée par la commission suisse pour l'UNESCO à l'issue des commissions de rédaction (...) » est donc reformulé et remplacé par le nouvel alinéa : « Une commission de validation (...) est organisée à l'issue des commission de rédactions (...). En cas de litige, un membre de l'UNESCO peut être délégué. ».

#### **6. Election des professeurs membres de la commission de validation (article 18 du règlement modifié lors du dernier Conseil Général de mai 2005)**

En vue du nombre important d'absences, il n'est pas possible de procéder à une élection. C'est pourquoi après en avoir discuté, il a été décidé par tous, que le président va envoyer un mail à tous les enseignants, demandant s'il y aurait des volontaires, et insistant sur le fait que ces mêmes enseignants ont voté pour cette commission et qu'il faudrait donc à présent s'en occuper.

## 7. Commissions de rédaction : dates et consignes d'envoi

Le comité exécutif a proposé la date du samedi 26 novembre 2005 pour les commissions de rédaction. Cette date ne convenant absolument pas aux enseignants présents, le comité propose une nouvelle date, soit le **samedi 3 décembre 2005**, date acceptée par tous. Une confirmation par mail va suivre.

Suite à des problèmes d'envoi des résolutions parvenus auparavant, la proposition de Madame Roten est acceptée par tous : les résolutions sont envoyées par mail, le comité exécutif fait un accusé de réception et si un problème est survenu, les résolutions sont envoyées par courrier.

Le **délai d'envoi** des résolutions pour les commissions est discuté et approuvé par tous : le **samedi 26 novembre 2005** est le dernier délai pour l'envoi.

Madame Roten : propose également que les élèves arrivent avec leurs propres copies aux commissions de rédaction. Cette proposition est acceptée par tous. Donc à présent, chaque délégation viendra avec une vingtaine de photocopies recto-verso (un côté français, l'autre allemand ou anglais) qu'elle distribuera elle-même dans son groupe de commissions de rédaction. Le comité exécutif ne s'occupe donc ni de faire les photocopies, ni de la distribution.

Madame Schopfer : propose de mettre les résolutions des commissions de rédaction sur le net mais finalement retire sa proposition sur les arguments de Madame Roten.

Madame Roten : trouve l'idée ci-dessus très mauvaise pour 2 raisons. La première est le fait que techniquement mettre 200 résolutions sur le net ce n'est pas possible. La seconde est que tout se joue sur le coup aux commissions de rédaction. C'est un exercice qui demande toute l'attention et la vivacité des élèves et ça ne devrait en aucun cas pouvoir être préparé à l'avance.

L'idée est donc retirée.

Le Président : rappelle qu'il est très important de ne pas faire les traductions des résolutions à l'aide de programmes proposés sur le net. Ces programmes sont très mauvais et en aucun cas le résultat obtenu est compréhensible.

Le Président : rappelle également que le **délai pour le paiement des cotisations**, soit 20CHF par élève, est le jour des commissions de rédactions, soit le **samedi 3 décembre 2005**.

## 8. Divers

Abris PC : le Président, suite aux problèmes survenus lors de l'Assemblée Générale 2005, annonce qu'il ne prendra plus la responsabilité de ces abris, en soulignant que le SUN n'a pas à faire la « police » en dehors des heures de débat. De plus, l'absence d'un enseignant dans ces abris PC est jugée inadmissible par le comité exécutif et toutes les personnes présentes à ce Conseil Général.

Madame Roten : propose d'écrire un courrier annonçant que le SUN ne souhaite plus s'occuper de ces abris.

Le Président : propose, lui, d'écrire un courrier annonçant qu'il s'occupe volontiers de l'organisation pour ces abris mais n'en prend plus la responsabilité. C'est pourquoi il demandera par ce courrier le nom et le numéro de téléphone (si possible portable) de la personne qui prendra la responsabilité de ces abris. Le nom d'un membre du comité n'apparaîtra donc plus en tant que responsable. Cette idée est acceptée par toutes les personnes présentes. Le courrier va donc être envoyé.

Absences au Conseil Général : le Président demande ce qu'on peut faire à propos des nombreux absents non excusés lors de ce Conseil Général.

Madame Roten : relève que la date de ce Conseil Général est très mal choisie, car beaucoup de collègues sont en voyage de maturité, mais qu'il est néanmoins très étonnant que les absents ne se soient même pas excusés.

Il serait donc important pour tous que les absents prennent la peine de s'excuser afin que l'on puisse tous s'organiser au mieux, sans oublier que c'est une également et surtout une question de respect. Le comité relève que les deux enseignants qui se sont excusés ont pris la peine de trouver des élèves de leur collège qui pouvaient être présents. Cette initiative est très appréciée.

Dates de l'Assemblée Générale : la Vice-présidente relève, suite à ce que certains ont pu lui dire, que le SUN perd beaucoup d'élèves cette année, à cause des dates de l'Assemblée Générale, une semaine avant les semestrielles. Elle insiste sur le fait que ces dates ne sont pas choisies par le comité mais imposées par le CICG et que l'idée du SUN à Uni Mail a été abandonnée.

Madame Bouloudani : rappelle que le Trésorier avait été voir au CICG et que c'étaient les seules dates disponibles. En effet, beaucoup de conférences se tiennent au CICG et donc, le SUN doit se contenter des dates qui lui sont proposées. Elle rappelle également que l'institut Florimont est officiellement en vacances jusqu'au lundi 9 janvier compris, c'est pourquoi beaucoup de ses élèves seront absents le premier jour de l'Assemblée Générale.

Proposition d'une invitée : le Président annonce qu'il connaît une dame âgée aujourd'hui de 103 ans et encore lucide. Cette dame a été la première traductrice à... et a poursuivi sa fonction de 1920 à... Il trouve donc qu'il serait intéressant d'inviter cette dame, non pas en tant qu'intervenant, rôle qui pourrait lui être lourd, mais afin qu'elle puisse nous amener un petit témoignage de ce qu'elle a pu voir et entendre durant toutes ces années. Ce témoignage pourrait, par exemple, avoir lieu un moment le dernier jour de l'Assemblée Générale. Cette proposition est accueillie par acclamation et les enseignants trouvent que c'est une « très bonne initiative et une idée géniale ».